## Indemnité depart retraite

Par jpmg
Bonjour je travaille depuis 37 ans et 6 mois dans une entreprise sous la convention collective 3243. depuis le 01/01/2025 je suis en retraite progressive et ma date de départ définitive est le 31/01/2026. J'aimerais savoir comment sera calculée ma prime départ à la retraite compte tenu du fait que j'ai travaillé à temps partiel la dernière année ?
merci
cordialement
 Par yapasdequoi
Bonjour, Prenez rendez-vous aurpès de votre caisse de retraite qui vous expliquera toutes les modalités.
 Par ESP

Bonjour et bienvenue

Le montant en est fixé par le Code du travail ou par votre convention collective (la convention 3243 est souvent plus favorable).

Mais outre cette convention collective 3243 (Métallurgie), mais il faut savoir aussi s'il existe des accords d'entreprise (ils peuvent prévoir des modalités spécifiques).

En conséquence, il est conseillé de consulter votre service RH ou les représentants du personnel pour connaître les règles exactes appliquées dans votre entreprise.